



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 12 janvier 2022

Intéressement et participation 2021-2022

Les organisations syndicales représentatives et la direction du groupe InVivo signent deux nouveaux accords

L'année 2022 débute sous le signe du dialogue social pour InVivo avec la signature, de deux nouveaux accords collectifs au niveau du groupe : un accord d'intéressement pour l'exercice 2021-2022 et un avenant à l'accord de participation. Tous deux ont été conclus avec la majorité des partenaires sociaux : CFDT, CFE-CGC, CFTC, FGTA-FO et SDACOOA.

Cela témoigne de la volonté partagée des partenaires sociaux et de la direction du groupe de poursuivre le processus d'harmonisation des pratiques et de constituer un socle social commun à tous les salariés.

Le nouvel intéressement groupe

Le dispositif est conclu à durée déterminée pour l'exercice 2021-2022. Il est applicable à l'exercice ouvert depuis le 1^{er} octobre 2021 et qui se clôturera au 30 juin 2022, soit un exercice exceptionnel de 9 mois.

L'intéressement de groupe associe les collaborateurs :

- pour partie aux résultats du groupe, à hauteur de 33 % contre 25 % précédemment,
- pour partie aux performances de leur métier de rattachement, à hauteur de 67 % contre 75 %.

En ce qui concerne la répartition de cette prime au sein de chaque périmètre, elle se fera dorénavant à 50/50 : 50 % au prorata des rémunérations perçues et 50 % en fonction de la présence (contre 60 % et 40 %).

Équité et solidarité sont les maîtres-mots de cet accord : les salariés bénéficient d'une architecture commune combinant la performance du groupe et celle de leur métier d'affiliation.

La participation 2021-22

La signature du 8^{ème} avenant à l'accord de participation du groupe du 31 décembre 2013 vient acter l'extension de son périmètre d'application. Les parties prenantes ont souhaité reconduire le principe de mutualisation pour associer l'ensemble des salariés du groupe.

La singularité du dispositif, conclu pour une durée indéterminée, repose sur son caractère supra-légal : en plus de l'application de la formule légale applicable à toutes les sociétés du groupe, le déclenchement de la participation s'appuie sur l'addition des réserves positives générées. Ceci dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe ; d'engager davantage les collaborateurs ; et d'aboutir à une redistribution plus équitable.

Sébastien Graff, DRH du groupe InVivo : *« Chez InVivo, nous sommes convaincus que le développement du groupe se réalise pour et par les collaborateurs. Au moment où nous finalisons l'acquisition de l'entreprise Soufflet, dans un temps à la fois très limité et très particulier pour notre groupe, nous sommes ainsi parvenus à négocier ces accords. Cela démontre bien notre capacité à mener des opérations structurantes, tout en conservant cette valeur essentielle : placer l'humain au centre. Les dispositifs que nous avons co-construits ont ceci d'original qu'ils lient directement la performance des équipes à leur niveau d'intéressement/participation en assurant une juste répartition de la performance consolidée du groupe, afin de mobiliser, tout le temps et partout, l'ensemble des salariés. »*

À propos d'InVivo

Le groupe InVivo est l'un des premiers groupes européens agricoles avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros, dont plus de la moitié réalisée en France, et un effectif de plus de 13 000 salariés, dont environ 10 000 en France. Implanté dans 35 pays, il regroupe 90 sites industriels, dont 63 en France.

Ce pilier de la souveraineté alimentaire intervient sur toute la chaîne de valeur, de la fourche à la fourchette, en étant leader sur chacun de ses métiers stratégiques : Agriculture ; Malterie ; Meunerie, ingrédients, boulangerie / viennoiserie / pâtisserie ; Jardinerie et distribution alimentaire ; Négoce international de grains ; Viti-vinicole. Un pôle global transverse de solutions innovantes et digitales complète le dispositif pour accélérer la transformation de ces métiers.

Pour en savoir plus : invivo-group.com / Twitter @InVivoGroup

Contacts presse

Charlotte de Lattre

M : 06 01 06 12 74

cdelattre@invivo-group.com

Krystel Valaydon

M : 06 78 06 23 21

kvalaydon@invivo-group.com